

Collegium santé centre Val de Loire.

Mardi 12 juin 2018.

Le parcours éducatif de santé.



Le service sanitaire

Les formations en santé
au service de la prévention

A decorative banner with a teal background. At the top, there is a row of various medical icons including syringes, pills, teeth, a stethoscope, a bandage, a first aid kit, and a thermometer. Below the icons, the text "Le service sanitaire" is written in a large, white, sans-serif font. A horizontal line separates this from the text "Les formations en santé au service de la prévention" which is also in white, sans-serif font.

MISE EN ŒUVRE DU
PARCOURS ÉDUCATIF PES,
DE santé

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

A graphic design for a guide. It features a large, stylized white arrow pointing right against a teal background. Below the arrow, the text "MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS ÉDUCATIF PES, DE santé" is written in white, sans-serif font. The word "PES" is in a small box. Below this, there is a circular icon containing a white arrow pointing right. At the bottom, the text "GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES" is written in a smaller white font.

Le parcours éducatif de santé

Cadre législatif :

- Créé par la Loi n° 2013-595 du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui pose les fondements d'une école juste, exigeante, bienveillante et inclusive.
- Défini par la circulaire n°2016-008 du 28 Janvier 2016 qui introduit la promotion de la santé en milieu scolaire.
- La promotion de la santé en milieu scolaire réaffirmée dans la Loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

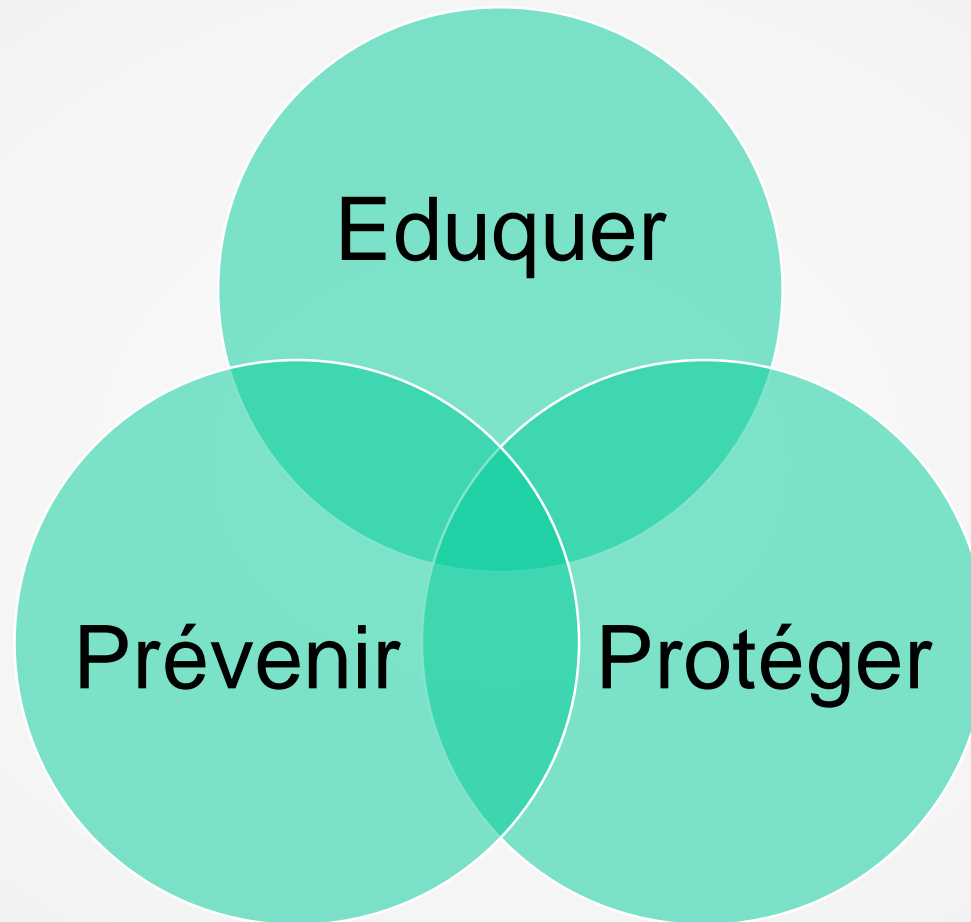
P.E.S.

- **Mis en place à la rentrée 2016**
- **De la maternelle au lycée, il permet de structurer un ensemble cohérent d'enseignements et de projets éducatifs scolaires et extrascolaires autour d'un même thème.**
- **Continu et progressif tout au long de la scolarité.**

P.E.S.

- La promotion de la santé en milieu scolaire **favorise le bien être des élèves et participe à la construction de leur personnalité.**
- **Parcours au cœur de la politique éducative** en faveur des élèves visant à **réduire les inégalités sociales** en matière d'éducation à la santé pour faciliter la réussite des élèves.

PES : 3 axes



P.E.S : Structuré autour de 3 axes.

- 1/ **L'éducation à la santé** fondée sur l'acquisition des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de compétences et de culture et les contenus d'enseignements.
 - **Il s'agit de faire acquérir aux élèves les connaissances et les compétences utiles pour prendre en charge leur santé de manière responsable et autonome.**
 - **Le PES ne repose donc pas uniquement sur des actions éducatives organisées par les personnels de santé ou des partenaires.**

2/ La prévention

Ce sont **les actions de prévention associant les acteurs locaux** (agence régionale de santé, collectivités territoriales, associations, etc.) et les partenaires.

Cet axe de prévention présente les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires (conduites addictives, alimentation et activité physique, éducation à la sexualité ...).

P.E.S : Structuré autour de 3 axes.

3/ La protection de la santé :

Démarches visant à **offrir aux élèves un environnement favorable à la santé et au bien-être** :

Actions autour du climat scolaire, restauration scolaire, ergonomie et entretien des locaux...

Cet axe concerne aussi:

les visites médicales, les bilans infirmiers, l'action sociale...

Sa mise en œuvre:

- Il s'agit de mettre en œuvre dans chaque école et dans chaque établissement des dispositifs de prévention et des enseignements centrés sur les problématiques de santé et de bien-être susceptibles d'améliorer la réussite scolaire.
 - Le PES est intégré aux projets d'écoles et d'établissements.
 - Il constitue l'un des axes du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Sa mise en œuvre :

- Le parcours, dans ses différentes dimensions, **mobilise l'ensemble de la communauté éducative** : chefs d'établissements, les IEN, directeurs d'écoles, enseignants, CPE, personnels sociaux et de santé, parents...
- **Il implique les partenaires de l'école** (municipalités, collectivités territoriales, acteurs du système de soin et de prévention, associations spécialisées en promotion de la santé, le service sanitaire...).
- **S'inscrit dans un partenariat avec les territoires**: contrats locaux de santé, projets éducatifs territoriaux, actions dans le cadre de la politique de la ville....

Conclusion:

S'inscrit sur
l'ensemble de la
scolarité.

Répond à des
besoins identifiés.

Se fonde sur une
démarche de
projet.

S'appuie sur une
politique
partenariale.